



  
QUINTÉSENS

# Guide de la retraite

**Vous préparer maintenant  
pour bien vivre votre retraite.**

 Trustpilot



Excellent sur 1158 avis

# Sommaire

<b>I. Retraite : la situation actuelle</b>	<b>p.3</b>
<b>II. Les solutions d'épargne retraite</b>	<b>p.5</b>
PER : fonctionnement et avantages fiscaux	p.5
L'assurance-vie : le « couteau suisse » de votre patrimoine	p.7
Les SCPI : quand la pierre devient papier	p.9
<b>III. Les solutions d'investissement immobilier</b>	<b>p.12</b>
Loi Denormandie	p.12
Statut LMNP/LMP	p.13
Loi Malraux et Monuments Historiques	p.13
<b>IV. Préparer sa retraite de 20 à 60 ans</b>	<b>p.14</b>
<b>V. Quintésens, le n°1 de ma gestion de patrimoine en France</b>	<b>p.16</b>
Des experts en gestion de patrimoine à vos côtés	p.16
Un accompagnement personnalisé, de A à Z	p.17



**Excellent** sur 1158 avis

# I. Retraite : la situation actuelle

## Des régimes de retraite moins généreux

La proportion grandissante de retraités en France a nécessité une succession de réformes afin d'équilibrer le système des retraites. Mais cet équilibre est loin d'être assuré et il se fera au prix d'efforts supplémentaires demandés aux retraités, et aux actifs, avec la nouvelle réforme des retraites 2023. À l'avenir, les pensions de retraite ne pourront plus offrir le même niveau de vie qu'aujourd'hui.

## La retraite en quelques chiffres



### 5 fois plus de retraités en 50 ans

(17 millions en 2023 contre 3 millions dans les années 70 - 22 millions attendus en 2040)



### 1,8 cotisants pour un retraité

(contre 4 cotisants en 1976)



### +3 mois d'espérance de vie gagnée

tous les deux ans



### 64 ans :

âge moyen du départ à la retraite

## Un peu d'Histoire...

C'est en 1945 que sont posées les bases de nos retraites : les ordonnances d'octobre créent la Sécurité sociale, dont l'assurance vieillesse constitue l'une des branches. Est alors institué un système solidaire, obligatoire, basé sur la contribution (les pensions sont proportionnelles aux cotisations) et la répartition (les cotisations versées chaque année par les actifs servent à payer les pensions des retraités).

Cependant, ce modèle de retraite jusqu' alors à l'équilibre est maintenant déstabilisé par la proportion grandissante de retraités. À l'avenir, les pensions de retraite ne pourront plus offrir le même niveau de vie qu'aujourd'hui.

En cause : des pensions qui, dans le temps, augmentent plus faiblement que les salaires.

Plus globalement, le COR (Comité d'Organisation des Retraites) voit « la pension moyenne relative au revenu d'activité moyen » chuter de 52 % aujourd'hui à 40-45 % (selon ses scénarios) à la fin des années 2030.

**Dans ce contexte, et selon vos capacités, il est fortement conseillé de préparer activement votre retraite, en épargnant le plus tôt possible.**

Loin de n'être réservée aux catégories sociales les plus aisées, la retraite par capitalisation permet aujourd'hui de compléter votre pension. Plan d'Épargne Retraite (PER), assurance-vie, Plan d'Épargne en Actions ou encore Société Civile de Placement Immobilier (SCPI), les produits d'épargne sont nombreux et leurs avantages sont multiples.

Les experts en gestion de patrimoine de Quintésens sélectionnent les meilleurs placements en fonction de votre profil et de vos objectifs.

## Nos avis Trustpilot :



Lionelle Nivore  
FR - 1 avis

30 juil. 2025



**Très bon contact et très bon conseils**

Très bon contact avec la gestionnaire de patrimoine qui a su tout m'expliquer en détails et qui m'a proposé un plan adapté à ma situation. Elle a su également répondre à mes questions et a été de très bons conseils. Je recommande.

# II. Les solutions d'épargne retraite

## Le Plan d'Épargne Retraite (PER)

Fonctionnement et avantages fiscaux

### Qu'est-ce que le PER ?

Le PER est un **produit d'épargne retraite** ouvert à tous et disponible depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Les particuliers peuvent y effectuer des versements volontaires qui sont déductibles de leur impôt sur le revenu, ou y déposer le fruit de leur épargne salariale.

Le PER individuel succède au Perp et au contrat Madelin. Votre épargne accumulée peut être, à votre demande, transférée sur le PER individuel.

### Comment fonctionne le PER ?

L'épargne **reste bloquée jusqu'à la retraite**, sauf en cas :

- d'achat de la résidence principale ;
- d'invalidité ;
- de cessation d'activité non salariée suite à un jugement de liquidation judiciaire ;
- d'expiration des droits aux allocations chômage ;
- de surendettement ;
- du décès de l'époux, de l'épouse ou de partenaire de Pacs ;

Une fois à la retraite, les titulaires d'un PER peuvent choisir entre récupérer l'épargne accumulée (capital), la transformer en rente (revenu mensuel supplémentaire à vie), ou panacher les deux options.

### Comment souscrire à un PER ?

Pour cela, rien de plus simple : faites-vous accompagner par un conseiller en gestion de patrimoine. À l'issue d'un rendez-vous, il pourra vous proposer, selon votre situation particulière, les contrats de PER les plus adaptés et les plus performants.

## Quel est l'avantage du PER ?

Le PER ne donne pas droit à une réduction d'impôt à proprement parler mais à une déduction fiscale. Traduction : les sommes versées sur votre plan peuvent être déduites de votre revenu imposable. Et comme votre revenu imposable diminue, votre impôt diminue également.



**Bon à savoir :** la déduction fiscale que permet le PER ne compte pas dans le plafonnement des niches fiscales.

## Quelle est la contrepartie du PER ?

Le PER permet de bénéficier d'une **déduction fiscale « à l'entrée »**. En revanche, l'impôt est dû « à la sortie ». Si vous optez pour une sortie en rentes viagères, celles-ci sont soumises à l'impôt sur le revenu, au même titre que les pensions de retraite, ainsi qu'aux prélèvements sociaux.

Si vous optez pour une sortie en capital, celui-ci est soumis à l'impôt sur le revenu, et les plus-values sont taxées au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) à 30 %.

## Nos avis Trustpilot :

MC

Mathieu Chalinda

FR · 3 avis

26 mai 2025



Une approche rigoureuse et humaine de la gestion patrimoniale

Dès les premiers échanges, nous avons senti que Diane Douchet était une personne de confiance. Elle a su nous accompagner avec sérieux, attention et une vraie écoute. Grâce à ses conseils clairs et impartiaux, nous avons pu faire les bons choix pour nos placements, en toute sérénité. On se sent vraiment bien entourés et conseillés. Un accompagnement précieux que nous recommandons sincèrement

# L'assurance-vie

## Le « couteau suisse » de votre patrimoine

Souple, rentable et peu taxée, l'assurance-vie n'est pas populaire pour rien. Ce véhicule d'épargne est considéré à juste titre comme le « couteau suisse » du patrimoine. Il permet de dynamiser la rentabilité de ses placements, de vous constituer progressivement un capital, de préparer votre succession et bien sûr, de compléter efficacement vos revenus à la retraite en effectuant des retraits réguliers.

### Quels sont les avantages de l'assurance-vie ?

- ✓ **La souplesse du contrat** : épargner à votre rythme en toute sérénité, sans plafond de versement, et disposer à tout moment de tout ou d'une partie de votre capital.
- ✓ La **fiscalité rachat avantageuse** pour générer des compléments de revenus exonérés d'impôts pour votre retraite ou tout autre projet.
- ✓ La **valorisation de votre patrimoine** financier à travers une offre diversifiée.
- ✓ La **fiscalité transmission** pour protéger vos proches et minorer les droits de succession.

### Assurance-vie et exonération d'impôt sur le revenu

L'assurance-vie est une des rares enveloppes qui permet de bénéficier d'une fiscalité avantageuse sur les produits du contrat (bénéfices ou gains) avant ou après 8 ans. De plus, le capital est exonéré de toute taxation.

### Quel rendement attendre pour votre assurance-vie ?

Au sein d'une assurance-vie multisupport, les gains peuvent dépasser, sur des fonds dynamiques et dans des circonstances favorables, **5 à 20 % par an**. Inversement, lorsque les marchés chutent, les fonds boursiers et diversifiés peuvent perdre plus de 20 %.

Pour bénéficier ou obtenir une rémunération de 3 à 4 % dans le contexte actuel de taux bas vous pouvez accepter une solution qui offre des risques limités.

Pour éviter d'investir au plus haut en Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) ou en Bourse, versez régulièrement et étalez dans le temps vos investissements. Échelonnez vos rachats sur plusieurs années afin d'optimiser la fiscalité.

## Deux conseils pour votre assurance-vie

### 1 Sélectionnez un contrat adapté à vos besoins

Pour obtenir une rémunération satisfaisante, le choix des supports d'investissement est essentiel. Il s'agit de choisir un produit adapté à vos besoins, et qui prélève peu de frais annexes. Optez donc pour un contrat qui répond à vos besoins dans un cadre fiscal privilégié. Le plus sécurisé n'est pas forcément le meilleur, notamment dans l'optique de la retraite.

Le fond classique en euros n'est plus la réponse à toutes les problématiques patrimoniales. Les contrats multisupport semblent aujourd'hui plus en phase avec le contexte économique.

### 2 Assurez le suivi de votre contrat

Une fois le contrat choisi, il faut discuter avec votre conseiller en gestion de patrimoine et remplir un document où vous indiquez vos connaissances, vos objectifs et les risques que vous acceptez. Accordez une importance toute particulière à la rédaction de la clause bénéficiaire. Elle doit être bien rédigée pour que les fonds soient attribués selon vos souhaits, en cas de décès.

Vous pouvez confier la gestion de votre contrat d'assurance-vie à un conseiller ou à un courtier travaillant avec plusieurs banques et compagnies d'assurance. Ce dernier, sur vos indications, décide du mode de gestion des primes en mettant à votre disposition divers types de supports financiers allant des très sécurisés au plus risqués.

## Nos avis Trustpilot :

**LE**  
FR · 1 avis

23 avr. 2025



**Je recommande vivement ce groupe de...**

Je recommande vivement ce groupe de conseil en gestion de patrimoine. Dès le premier rendez-vous, j'ai été impressionné(e) par leur professionnalisme, leur écoute et la clarté de leurs explications. Un immense merci à ma conseillère Karine, qui a su comprendre mes besoins, me guider avec bienveillance et proposer des solutions parfaitement adaptées à ma situation. Grâce à elle, je me sens beaucoup plus serein(e) quant à mes projets financiers et à la gestion de mon patrimoine. Un service de grande qualité, humain et personnalisé !

# Les Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI)

Quand la pierre devient papier

Devenir copropriétaire à partir de 200 euros ? C'est possible grâce aux SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier), également appelées « pierre-papier ». Le principe : investir collectivement dans l'immobilier.

## Une SCPI c'est quoi ?

Les SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) est un produit financier apparu en France en 1964.

## On l'appelle aussi « pierre-papier »

Autrement appelée « pierre-papier », la SCPI est un **placement immobilier locatif de long terme**. Chaque épargnant (investisseurs particuliers, entreprises ou associations), qui investit dans la SCPI, devient « associé », et détient une partie d'un patrimoine immobilier, sous la forme de parts. Le capital social minimum des SCPI est de 760 000 euros.

## « Laissez faire les professionnels »

Pour la gestion immobilière, les associés s'appuient sur la **société de gestion** de la SCPI, qui se charge de tout : sélection des cibles d'investissement, choix des locataires, revente des biens, entretien du parc immobilier, travaux quand ils sont nécessaires, etc. Cet ensemble de services est compris dans les frais de gestion.

En contrepartie de la somme investie, les associés peuvent percevoir **un revenu à échéances régulières**, qui correspond aux dividendes issus des loyers payés par les locataires des biens immobiliers.

Un nouvel associé ne peut percevoir ses premiers revenus qu'au bout de quelques mois : c'est ce qu'on appelle le délai de jouissance. Ce délai, variant entre 4 et 6 mois, correspond au temps nécessaire au gestionnaire de la SCPI pour investir l'épargne collectée : recherche de biens immobiliers, étude des dossiers, transaction et mise en location si l'immeuble n'est pas déjà loué.

## De la diversification

La SCPI constitue ainsi un patrimoine **diversifié** à la fois sur le plan géographique, mais aussi quant au type d'immeuble (habitation, local commercial), des locataires et des secteurs d'activités de ces derniers (hôtellerie-restauration, bureaux, bases logistique, grande distribution, énergie, etc.).



**Bon à savoir :** de nos jours, les SCPI offrent généralement une rémunération annuelle allant de 4 à 6 %. Cette valeur ne doit toutefois pas être considérée sur une seule année mais sur plusieurs.

## Ticket d'entrée à partir de 200 € !

L'investissement dans une SCPI est une **solution accessible à partir de quelques centaines d'euros** et permet aux épargnants une diversification de leur épargne, en accédant en particulier au marché immobilier tertiaire professionnel, un marché réputé pour sa rentabilité.

## Les 3 familles de SCPI

Les SCPI se distinguent les unes des autres d'une part par le type de biens achetés, par les zones d'investissement (régions françaises, Europe, Monde, etc.) et par leur régime fiscal. Il existe 3 grandes familles principales de SCPI : les SCPI de rendement, les SCPI fiscales et les SCPI de plus-value.

### 1. La SCPI de rendement

Ce produit financier qui permet aux investisseurs d'acquérir des parts de patrimoine immobilier. Dans ce type de SCPI, le revenu locatif potentiel est issu des loyers des immeubles détenus par la société de gestion.

Une SCPI de rendement sera principalement composée d'immobilier professionnel (bureaux, locaux commerciaux ou d'activité, entrepôts respectant les normes des bâtiments basse consommation...). L'un des points communs notables entre ces différents types de biens immobiliers est que le bail commercial pourra être plus long que celui d'un bien résidentiel.

## 2. La SCPI fiscale

Une SCPI dite fiscale, ou de défiscalisation, est un produit financier fiscalement intéressant. Ce type de SCPI permet une réduction d'impôt en fonction du montant de l'investissement réalisé.

Par rapport à d'autres types de SCPI comme celles dites de rendement, les revenus perçus seront généralement moins importants. Par ailleurs, les fonds peuvent être immobilisés sur une plus longue période, avec une revente des titres qui pourra s'avérer plus difficile.

Il existe plusieurs types de SCPI fiscales : SCPI Pinel, SCPI Denormandie, SCPI Malraux et SCPI de Déficit Foncier.


## 3. La SCPI de plus-value


Une SCPI de plus-value, aussi appelée SCPI de valorisation ou de capitalisation, investit dans des biens immobiliers qui présentent un fort potentiel de revalorisation.

À la différence des SCPI fiscales ou de rendement, les SCPI de plus-value ne reversent pas les loyers collectés. Le détenteur de part(s) ne perçoit pas de dividende, de quoi éviter d'être imposé sur les revenus fonciers qu'il aurait pu toucher en investissant dans un autre type de SCPI.

La performance des SCPI de plus-value est directement liée à la revalorisation du prix de leur part : ces SCPI cherchent ainsi à investir en priorité dans biens immobiliers décotés par rapport aux prix du marché, puis à les revendre quelques années plus tard en bénéficiant d'une plus-value au moment de cette revente.

## Nos avis Trustpilot :

 **Lilian Gatounes**  
FR · 2 avis 16 mai 2025

 ★★★★★

**Un conseiller de confiance**

Accompagné depuis plusieurs années par Mr Pregonella, je recommande son sérieux et sa bienveillance dans la défense des intérêts de ses clients. Toujours de bon conseil, il a toute ma confiance.

12 mai 2025 Avis spontané

# III. Les solutions d'investissement immobilier

L'immobilier est souvent perçu comme une **valeur refuge**. C'est effectivement une excellente façon de préparer sa retraite. Cette solution offre de nombreuses possibilités, comme par exemple acquérir votre résidence principale en prévision de l'avenir ou réaliser un investissement locatif pour générer un complément de revenus. En résumé, le placement immobilier est une solution à envisager de près dans le cadre de la préparation de votre retraite.

Pour vous assurer des résultats optimum, il faut cependant sélectionner rigoureusement le dispositif le plus adapté à votre situation fiscale et patrimoniale, le secteur géographique du logement, ainsi que le bien en lui-même. Ce choix nécessite l'accompagnement d'un conseiller en gestion de patrimoine. Il sera à même de vous faire découvrir des solutions et des programmes immobiliers à forte rentabilité.


## Loi Denormandie

« Le Pinel dans l'ancien »

La loi Denormandie permet aux contribuables de bénéficier d'une **réduction d'impôts en investissant dans l'ancien nécessitant des travaux de rénovation**. Il s'agit d'un moyen de lutter contre les logements vacants ou insalubres dans certaines zones du pays. Son abattement fiscal est similaire à celui de la Loi Pinel à savoir :

- 12 % de l'investissement pour une location sur 6 ans ;
- 18 % sur 9 ans ;
- 21 % sur 12 ans.

### Nos avis Trustpilot :



**Raphaël Almerge**  
FR · 19 avis

15 mars 2025

★★★★★

**Société sérieuse qui sait écouter**

Société sérieuse qui sait écouter ses clients.  
Excellent contact avec Benjamin qui maîtrise ses sujets et sait vous proposer un plan clair selon différentes options autour de produits de qualité

## Statut LMNP/LMP

### La location meublée pour générer des revenus

Le statut Loueur Meublé a été mis en place afin de soutenir certains secteurs fournissant des prestations d'accueil de courtes, moyennes ou longues durées (résidences médicalisées, étudiantes, résidences de tourisme, etc.). Ainsi toute personne qui acquiert un **logement meublé**, neuf ou ancien, pour le louer, peut bénéficier du statut Loueur Meublé et profiter de ses avantages fiscaux.

Parmi ses avantages :

- ✔ Récupération de la totalité de la TVA à 20 % de ce logement en une seule fois.
- ✔ Exonération d'impôts : le statut de loueur meublé non professionnel permet une exonération d'impôts sur les loyers perçus ainsi que sur la plus-value immobilière après 15 ans de détention du bien.
- ✔ Pas d'inscription nécessaire au RCS (Registre du commerce et des Sociétés).

## Loi Malraux et Monuments Historiques

### Pour les amoureux des vieilles pierres

Apprécies des fortes fiscalités, ces dispositifs offrent un avantage fiscal très alléchant aux investisseurs qui se lancent dans la **rénovation de biens immobiliers à forte valeur patrimoniale**.

La loi Malraux s'adresse en priorité à des investissements fortement imposés (à partir de 10 000 euros d'impôts). Le montant des travaux de restauration immobilière donnant droit à la réduction d'impôt ne peut excéder 400 000 euros pour une période de 4 années consécutives.

La loi Monuments Historiques offre quand à elle un abattement fiscal illimité. Toutefois, elle dispose d'autres avantages pour les investisseurs :

- pas d'engagement de location ;
- pas de plafond de loyer ;
- pas de plafond de ressources du locataire ;
- pas de plafond de réduction d'impôts ;
- possibilité de conserver l'appartement Monument Historique pour son usage personnel.

# IV. Préparer sa retraite tout au long de sa vie active

## Préparer sa retraite entre 20 et 30 ans

À ce stade vous avez encore le temps devant vous pour préparer votre retraite. Toutefois, il est possible de commencer doucement, mais sûrement, à vous constituer une petite épargne ou tout simplement, si vos revenus le permettent, devenir propriétaire de votre résidence principale.

La trentaine arrivée, vous entrez davantage dans le vif du sujet et le **PER** évoqué précédemment dans notre guide peut-être un placement efficace qui vous permettra de vous constituer un capital, mais aussi de réduire vos impôts. **L'assurance-vie** peut également être envisagée pour préparer votre avenir.

L'idéal est d'en discuter avec un conseiller en patrimoine qui évaluera votre situation pour vous proposer les meilleurs placements.

## Préparer sa retraite entre 20 et 30 ans

Une vingtaine d'années vous sépare de la retraite. Il est donc temps de se pencher sérieusement sur la question. Un petit tour sur les **simulateurs de retraite** et un point sur vos relevés de carrière s'imposent !

Si vous n'avez pas encore pris le temps de vous constituer une **épargne retraite**, c'est le moment de vous lancer pour espérer en tirer un maximum de bénéfices. Plus le temps passe, plus il sera nécessaire de se serrer la ceinture pour vous assurer un capital confortable à la retraite. Il est donc temps d'agir efficacement à travers des placements mobiliers et immobiliers.

Si vous avez déjà acquis votre résidence principale, il peut être intéressant d'investir dans le locatif avec des **dispositifs immobiliers** tels que : la loi Denormandie, les Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI), le statut de Loueur Meublé Non Professionnel (LMNP), etc. Ils vous permettront de vous créer du patrimoine immobilier (une valeur refuge) tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse.



**Bon à savoir :** à partir de vos 45 ans, vous pouvez demander un entretien individuel de retraite (EIR), qui vous permettra de faire le point sur vos droits acquis et d'anticiper les conséquences des différents choix professionnels ou choix de vie sur votre pension à venir.

## Préparer sa retraite à 50 ans

La cinquantaine est un bon moment pour donner un dernier coup d'accélérateur à votre effort d'épargne. Vous atteignez généralement à ce stade les meilleures rémunérations de votre carrière, et avez encore plus d'une décennie avant de toucher votre capital retraite. Nous vous conseillons donc d'**épargner de manière plus dynamique** pour obtenir un rendement maximal.

## Préparer sa retraite à 60 ans

Nous y sommes ! Ce n'est pas le moment pour prendre des risques sur des placements. Commencez à réfléchir à votre date de départ à la retraite en vous penchant sur les estimations détaillées fournies par les caisses de retraite.

Quel que soit votre âge, il est important d'être accompagné pour optimiser son patrimoine.

### Nos avis Trustpilot :

**C. CESBRON**  
FR · 1 avis

11 oct. 2024

★★★★★

Satisfaction totale à ce jour des placements conseillés par S. Franceschi

Je ne peux que remercier Sabrina Franceschi, ma conseillère Quintésens, avec laquelle, depuis presque deux ans désormais, j'ai construit un relationnel de très grande qualité et de compréhension parfaite. Elle a su comprendre dès le premier rendez-vous mes attentes et mes besoins, notamment par rapport aux propositions de ma banque. Elle suit avec une grande attention mes dossiers, et reste en contact régulier avec moi à son initiative et aucune de mes demandes ou courriels envoyés ne restent sans réponse.

De plus, les placements qu'elle m'a conseillés satisfont largement mes attentes, voire au-delà.

Je ne peux que recommander Sabrina Franceschi comme conseillère patrimoniale.

Caroline Cesbron

11 octobre 2024 · Avis spontané

# III. Quintésens, le n°1 de la gestion de patrimoine en France

## Des experts en gestion de patrimoine à vos côtés

Quintésens est spécialisé en gestion de patrimoine et intervient dans tous vos projets patrimoniaux : **réduire vos impôts, placer votre argent, préparer votre retraite, développer et transmettre votre patrimoine.**

Avec 300 experts répartis sur toute la France, Quintésens vous aide à trouver la stratégie patrimoniale et fiscale la mieux adaptée à votre situation et vous accompagne dans toutes les phases de votre projet.

**4 500 € d'impôts économisés**  
en moyenne par an par foyer

**Plus de 120 000 foyers**  
accompagnés

**Plus de 15 ans**  
d'expérience

Quintésens est indépendant des circuits bancaires, des compagnies d'assurance et des promoteurs immobiliers, ce qui le rend totalement libre dans le choix de ses préconisations.

Quintésens est nommé depuis 2015 au palmarès des « Champions de la croissance », publié chaque année par « Les Échos » et son partenaire Statista.



« Notre seul objectif : être à vos côtés dans vos projets de vie en vous proposant une offre complète, tout en conservant nos valeurs humaines et nos engagements de proximité, de confidentialité et d'efficacité. »

Julien Joubert - Président et fondateur du groupe Quintésens

# Un accompagnement personnalisé, de A à Z

La méthodologie Quintésens est totalement **transparente** et s'organise autour de **4 étapes successives** pour permettre à nos conseillers de vous proposer les meilleures solutions, adaptées à votre situation, et à vos objectifs de vie.

Nous vous accompagnons à chaque étape, et bien au-delà grâce à un **suivi 100 % personnalisé** tout au long de la durée de vie de votre projet. Ainsi, vous ne serez jamais seul face à vos investissements. Cet accompagnement est **sans engagement et sans frais supplémentaires** de votre part.

1

## Le rendez-vous découverte

Votre conseiller vous rencontre dans l'agence Quintésens la plus proche de chez vous, ou à votre domicile afin de faire le point sur votre situation, vos objectifs et vos projets.

2

## Vos solutions personnalisées

Après une étude personnalisée et approfondie de votre situation, votre conseiller vous convie à un nouveau rendez-vous pour vous exposer les solutions qu'il a sélectionné pour votre projet.

3

## La mise en place de la solution préconisée

C'est le moment de passer à l'action ! Votre conseiller vous accompagne dans vos démarches. Si vous avez opté pour un investissement immobilier, c'est également lors de ce troisième rendez-vous que votre conseiller vous présentera le/les bien(s) correspondant(s) à vos critères de recherche.

4

## Un suivi tout au long de la durée de vie du dispositif

Votre conseiller reste à votre disposition jusqu'à que vous ayez atteint vos objectifs. Il s'engage à répondre à toutes vos interrogations, et à vous tenir au courant de l'avancée de vos projets. En ce sens, il effectuera avec vous des points réguliers sur leur évolution.



Faites comme nos  
**120 000 clients**, trouvez  
la solution adaptée à  
vos objectifs !

Réalisez votre bilan  
patrimonial, gratuit et  
sans engagement

[www.groupe-quintesens.fr](http://www.groupe-quintesens.fr)



Excellent sur 1158 avis



Group Quintésens SAS • Capital social : 644.000 € • Siège social : 54 rue Beaubourg 75003 Paris • Immatriculée 513 860 932 RCS PARIS • N° d'enregistrement CNIL : 1953217  
N° de TVA intracommunautaire : FR 26 513860932 • Numéro ORIAS : 12068174, Catégories : COBSP et COA, www.orias.fr • Quintésens est une marque déposée • Crédit photo : Adobe Stock  
© Quintésens 2025 ; toutes les marques citées sont déposées par leurs propriétaires respectifs. Toute utilisation ou reproduction partielle ou globale de ce document doit au préalable recevoir l'accord de Quintésens.